Ce financement étend l'horizon de trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2020

Paris (France), le 15 juin 2018 - 18h30 CEST- Onxeo S.A. (Euronext Paris, NASDAQ Copenhague : ONXEO),ÂÂ société de biotechnologie spécialisée dans le développement de médicaments innovants en oncologie, notamment contre les cancers rares ou résistants, annonce aujourd'hui la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres par émission d'actions nouvelles sur une période de 10 mois, pour un montant maximum de 5,4 millions d'euros.
Ce financement étend l'horizon de trésorerie de la société jusqu'au troisième trimestre 2020.

Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 22ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2017 [1] , la Société a décidé la mise en place de cette ligne de financement, assurée par Nice & Green SA, société privée spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptées aux sociétés cotées .

Les montants perçus seront affectés à la poursuite du développement clinique du programme phare de la Société,

AsiDNA
™
,
une
molécule
first
-
in
-
class
du domaine du «
DDR
»
(DNA Damage
Response
),
dont le mécanisme d'action original
prévient
la réparation
des cassures
de l'ADN tumoral.
De plus
,
c
e renforcement de la trésorerie devrait permettre d'accélérer le développement des prochains candidats médicaments issus de sa plateforme d'
o
ligonucléotides
leurres,
PlatO
N™
, dont le premier
composé
devrait
entrer en préclinique dès
la fin de
2018.

Conformément aux termes de l'accord, Nice & Green, agissant en tant qu'investisseur spécialisé qui n'a pas vocation à demeurer au capital de la Société,
s'est engagé
,
pour une période de 10 mois,

à souscrire
et exercer
chaque mois
à
l'
initiative
d'Onxeo, un nombre de bons
de souscription d'action
correspondant à un financement minimum
mensuel
de 500
000€
, dans la limite de 4
700
000 actions sur la durée du contrat
.
Ce
t échelonnement
permet un financement régulier de la Société,
en limitant l'impact sur
le cours de l'action.

Les actions seront émises sur la base de la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les trois jours de bourse précédant chaque émission, dim inuée d'une décote maximale de 5
,0%. Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement
[2]
, un actionnaire détenant 1,00% du capital
d'Onxeo
avant sa mise en place verrait sa participation passer à
0,92
% du capital
[3]
.
Onxeo
conserve la possibilité de suspendre
les tirages
ou
de
mettre
fin à cet accord à tout moment.

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cet accord seront admises aux négociations sur Euronext Paris et Nasdaq Copenhagen. Ces émissions
fer
ont
l'objet
d'une communication sur le site Internet d'Onxeo (rubrique Investisseurs / Informations réglementées / Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital).

Par ailleurs, Nice & Green et Onxeo ont convenu d'un programme d'intéressement qui consiste en
l'attribution en numéraire au profit de la Société, d'une quote-part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des BSA. Un tel programme s'appuie sur
le principe
que les ressources mises à la disposition de la Société par Nice & Green permettront une accélération du développement
de
ses
programmes phares
et
une augmentation de leur
valeur
.

Nicolas Fellmann, Directeur Financier d'Onxeo, conclut : « Cette opération renforce la structure financière d'Onxeo à moyen terme et sécurise la poursuite du développement de ses actifs phares. La flexibilité
de l'approche proposée par Nice & Green permet un financement mensuel correspondant à nos besoins , av
ec
la possibilité de bénéficier
d'une partie
de
s gains financiers.
Onxeo disposera ainsi des ressources nécessaires pour atteindre les étapes clés majeures attendues sur le
programme AsiDNA™, et
pour
explorer
de nouveaux candidats issus de PlatON™
.
»